

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Boissettes

6.a.3 Notice assainissement



Urbanisme – Paysage – Architecture
I.Rivière – S.Letellier/ Dutertre & Associé(e)s

Pour arrêt décembre 2017

Mairie de Boissettes
3 Place de Verdun, 77350 Boissettes

PLAN LOCAL D'URBANISME
ANNEXE SANITAIRE ASSAINISSEMENT
NOTICE EXPLICATIVE

1-RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Situation administrative

Maitre d'ouvrage : Syndicat Intercommunal du Groupement d'Urbanisme de Melun (S.I.G.U.A.M).

Mode d'exploitation : Affermage auprès de la Société des Eaux de Melun.

Population

Population actuelle = 463 habitants

(Résultats exhaustif – RGP 2011)

Population future = 600 habitants

(Dans le cadre du présent P.L.U)

Emissaire

Le territoire de la commune de Boissettes est situé en bordure de Seine qui constitue l'émissaire naturel.

2-ETAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

Ouvrage de traitement collectif

Sur la commune de Boissettes est implantée la station d'épuration rive droite qui traite non seulement les effluents de la commune concernée mais également toutes les eaux usées des communes de l'agglomération melunaise situées en rive droite de la Seine.

Réseau

La commune est équipée d'un réseau de type séparatif.

Les eaux usées du bourg 'écoulent gravitairement jusqu'au poste de refoulement situé en bordure de Seine, au bas de la rue du Général Clinchant. De là les effluents sont refoulés vers la station d'épuration par une conduite située au niveau du chemin des Praillons.

Les eaux usées des secteurs urbanisés situés à l'est de la commune s'écoulent gravitairement et directement vers la station d'épuration.

3-DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL

Le réseau actuel donne entière satisfaction.

4-DISPOSITIONS NOUVELLES ENVISAGEES

Ouvrage de traitement collectif

Aucune disposition particulière nouvelle n'est envisagée.

Réseau

Il pourrait être envisagé d'assainir par un réseau collectif le secteur de « La Varenne ».

Les eaux pluviales seraient alors déversées en Seine après avoir été canalisées, les eaux usées seraient collectées par un réseau aboutissant à un poste de pompage situé au point aval de la zone pour être ensuite refoulées jusqu'au réseau eaux usées existant.

Néanmoins, ces travaux ne constituent pas une priorité dans la mesure où il s'agit d'un secteur résidentiel peu dense où l'assainissement individuel actuellement en place constitue une solution tout à fait satisfaisante.